



COMMISSION DES DÉLÉGUÉS

Procès-verbal N° 02 du 27/10/2025

Réunion plénière du Lundi 27 octobre à 18H00

Présidence de séance : Tony VASSAUX

Présents : Sébastien CHARLIER – Michel COPINNE – Jackie DEGEN – Régis LEVENT – Philippe MARCHAND – Thierry VARLET – Denis BERNIER – José LIMA - David FRÉROT

Excusés : Aurélie DJOUDI – Cédric MARCHAND – Jean Roger BAUDESSON

ORDRE DU JOUR :

➤ Distribution des badges et accréditations

Chaque membre a reçu son badge et son accréditation. Aurélie DJOUDI et Cédric MARCHAND recevront la leur ultérieurement.

➤ Formation des délégués District et Liges sur le rapport d'après match

La LGEF demande à ce que les rapports d'après match soient factuels et succincts. Les rapports ne doivent relater que des dysfonctionnements liés essentiellement aux faits et comportements répréhensibles susceptibles d'être introduits dans les instances disciplinaires.

➤ Lancement de la campagne « Commissaires clubs »

Le District des Ardennes, soucieux d'améliorer la bonne tenue des rencontres, va lancer un appel à candidature vers les dirigeants de clubs qui exercent, à titre bénévole, la fonction de commissaire club lors des matchs de leurs équipes à domicile.

Une formation, d'une ½ journée, devrait se tenir durant la trêve hivernale

➤ Retour sur la réunion des présidents des commissions de délégués

La LGEF a récemment réuni les différents présidents des commissions de délégués du territoire Grand Est afin de



réfléchir à une harmonisation des pratiques de la fonction de délégué.

En effet, il a été constaté des disparités au niveau du rayon d'action des délégués désignés ainsi que sur le défraiement.

La rédaction des rapports a également été évoqué ainsi que la formation à la FMI, même si cela relève des prérogatives du corps arbitral.

➤ **Charte des caméras portatives et l'utilisation des GOPRO**

Le District des Ardennes a décidé, toujours dans le but d'améliorer le comportement sur et en dehors du terrain des différentes parties en présence lors d'un match, de munir, à son initiative, les arbitres d'une caméra portative sur certaines rencontres.

Une charte d'utilisation et une charte d'éthique régiront la mise en œuvre de ce projet afin d'aider les arbitres dans leur mission tout en garantissant à chacun ses droits, tels que définis par la CNIL (Loi N°78-17 du 6 janvier 1978)

Une première expérimentation a eu lieu. Le déploiement du dispositif se poursuivra sur d'autres rencontres.

➤ **Tour de table et moment de convivialité**

Ordre du jour épuisé, séance levée à 20H15

Le président – Tony VASSAUX

Le secrétaire David FRÉROT